



PREFECTURE DROME

Arrêté n °2014244-0004

**signé par
Didier LAUGA**

le 01 Septembre 2014

26_Préfecture

Arrêté portant délégation de signature à M.
Jean- Luc DELPLANS Administrateur
Général des finances publiques, Directeur
départemental des finances publiques de la
Drôme concernant la cité administrative de
Valence



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Valence, le 1^{er} septembre 2014

Préfecture
Direction des ressources humaines, de la
logistique et de l'interministérialité
Bureau de l'organisation et de la performance

courriel boîte fonctionnelle :
pref-organisation-performance@drome.gouv.fr

ARRETE n°

Portant délégation de signature à M. Jean-Luc DELPLANS,
Administrateur Général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de la Drôme
Concernant la cité administrative de Valence

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret du 19 septembre 2013 nommant M. Didier LAUGA, Préfet de la Drôme ;

VU le décret du 11 juillet 2014 nommant M. Jean-Luc DELPLANS, administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de la Drôme ;

VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

3, boulevard Vauban – 26030 VALENCE Cedex 9 – Tél. 04.75.79.28.00 - Télécopie : 04 75 42 87 55 Site internet de l'Etat en Drôme : <http://www.drome.pref.gouv.fr>

VU l'arrêté du 11 décembre 2009, portant création de la Direction départementale des finances publiques de la Drôme ;

VU la décision du 15 juillet 2014, fixant la date d'installation de M. Jean-Luc DELPLANS dans ses nouvelles fonctions au 1^{er} septembre 2014 ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc DELPLANS, Administrateur Général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de la Drôme à l'effet :

- d'émettre et d'adresser, à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la cité administrative de Valence ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'État, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe ;
- d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la cité administrative de Valence.

Article 2 : L'Administrateur Général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de la Drôme, peut subdéléguer sa signature à ses collaborateurs dans les conditions prévues par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008. La désignation des agents habilités est portée à la connaissance du préfet dans le département. Cet arrêté devra être publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 2013273-0023 du 30 septembre 2013 portant délégation de signature pour la gestion financière de la cité administrative Brunet susvisé est abrogé.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture et l'Administrateur Général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de la Drôme, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 1^{er} septembre 2014

Le Préfet

Signé

Didier LAUGA